



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 22 juin 2017

Date de la convocation :
16/06/2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
10

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul
LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :

Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 029

Objet: Régime forestier

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017_026 relative à la distraction et l'application du régime forestier sur certaines de nos parcelles communales.

Concernant **l'application du régime forestier, il convient :**

- d'ajouter en sus des parcelles B335-344-346-670-777, la parcelle suivante :
Parcelle B743, située "les Mures Basses" (bois), d'une contenance de 6.1920 ha
- *de réintégrer la parcelle D649, située "les Bans" (bois - taillis de chêne), d'une contenance de 10.05 ha*
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE le projet d'application du régime forestier sur les parcelles visées ci-dessus ;**
- **DONNE MANDAT** à M. le Maire en vue de présenter un dossier aux autorités compétentes en vue de l'intervention d'un arrêté pour application du régime forestier.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

